

## Motion du conseil général des Alpes-Maritimes sur le tunnel routier du Col de Tende

Le Conseil Général des Alpes-Maritimes rappelle que la liaison routière la plus courte Nice Cuneo Turin emprunte le tunnel routier de Tende livré à la circulation en 1882.

Or, cet ouvrage, l'un des plus anciens d'Europe, connaît un trafic de 15.000 voitures par jour tous les week-ends, sans compter un trafic poids lourds européen et notamment avec des camions venant des pays de l'Est.

Les deux États français et italien ont décidé de doubler le tube unique actuellement de 4,9 mètres de largeur et 4,3 mètres de hauteur non pour accentuer le trafic mais pour le réguler, grâce notamment à une interdiction de circulation aux poids lourds de plus de 26 tonnes et à une sécurité renforcée, le tunnel actuel n'étant plus conforme aux règles de sécurité et nécessitant une circulation alternée.

La création d'un nouveau tunnel, à sens unique, parallèle à l'actuel et à la même altitude ainsi que le réalésage de l'ouvrage existant ont été décidés en date du 12 mars 2007 par les deux Etats français et italien.

Les travaux devaient débiter en 2010, l'Italie ayant la maîtrise d'ouvrage pour un coût global estimé à 209,5 millions d'euros (valeur 2008) dont 41,65% à la charge de la France, financés pour la partie française à 1/3 pour le Conseil Général, 1/3 pour la Région et 1/3 pour l'Etat. Nous regrettons par ailleurs que le Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur, par la voix de son Président, ait annoncé qu'il ne souhaitait pas respecter son engagement.

Or les travaux de percement du nouveau tunnel n'ont toujours pas commencé, ce que le Conseil général des Alpes-Maritimes, qui est prêt à verser son financement, ne peut accepter.

Il demande donc que ces travaux soient engagés immédiatement sur la base de l'appel d'offres lancé par l'ANAS ayant retenu le groupement adjudicataire Ati Grandi Lavori Fincosit, Toto Costruzioni Generali S.P.A et Progin S.P.A, dont le projet définitif doit être corrigé suite aux remarques de la partie française formulées le 25 septembre 2013.